

Protéger sans isoler

Les moyens éducatifs du programme

Programme éducatif sur les mesures de protection

Présentation

Ce document présente les moyens éducatifs qui structurent la conception des outils du programme Protéger sans isoler. Il constitue un cadre de référence pour assurer la cohérence des productions éducatives, sans prescrire d'outils ni de démarches.

Programme porté par Chantal Bouchard,
professeure à l'Université Laval

Avec le soutien financier de la Chambre des notaires du Québec

Version 1
Janvier 2026

Table des matières

Un document de cadre, non de production	3
Une articulation avec les autres documents du programme	3
2. Ce qu'on entend par « moyen éducatif » dans le programme.....	4
Moyens éducatifs et outils éducatifs : une distinction essentielle.....	4
Des moyens au service de la compréhension	4
Une souplesse assumée.....	4
3. Principes qui guident le choix des moyens éducatifs	6
Un principe de non-prescription	6
Un principe de prise en compte des rôles.....	6
Un principe de lisibilité et d'accessibilité	6
Un principe de cohérence transversale	7
4. Grandes catégories de moyens éducatifs.....	8
Des moyens de mise en contexte et de cadrage.....	8
Des moyens de lecture des rôles et des points de vue	8
Des moyens de mise en sens des enjeux vécus	8
Des moyens favorisant la réflexion et la prise de recul	9
5. Ce que les moyens éducatifs permettent (et ne permettent pas).....	10
Ce que les moyens éducatifs permettent	10
Ce que les moyens éducatifs ne permettent pas.....	10
Une posture assumée	10
6. Lien entre les moyens éducatifs et les outils éducatifs	12
Des moyens aux outils : une relation indirecte	12
Des outils comme traductions possibles	12
Une cohérence à préserver.....	12
7. Place de ce document dans l'architecture du programme	14
Un repère pour la conception.....	14
Un document volontairement non prescriptif	14

1. Rôle de ce document dans le programme

Le programme **Protéger sans isoler** repose sur une architecture claire et progressive, allant de la compréhension des situations jusqu'à la conception d'outils éducatifs concrets.

Dans cette architecture, le présent document occupe une place précise.

Il ne définit ni les besoins éducatifs du programme, ni ses objectifs éducatifs.
Il ne vise pas non plus à décrire ou à encadrer des outils particuliers.

Son rôle est de **clarifier les moyens éducatifs** sur lesquels s'appuie le programme, c'est-à-dire les **logiques de conception** qui orientent la création de contenus et d'outils éducatifs cohérents avec les visées du programme.

Un document de cadre, non de production

Ce document constitue un **cadre de référence** pour la conception des outils éducatifs associés au programme **Protéger sans isoler**.

Il permet :

- de comprendre sur quelles logiques éducatives reposent les choix de conception ;
- de distinguer clairement les moyens des outils ;
- d'assurer une cohérence d'ensemble entre les différents contenus développés dans le cadre du programme.

Il ne vise pas à produire des outils en soi, mais à **encadrer leur conception**.

Une articulation avec les autres documents du programme

Le document sur les moyens éducatifs s'inscrit dans la continuité :

- du document sur les besoins éducatifs ;
- du document sur les objectifs éducatifs ;
- des documents d'appropriation selon les rôles ;
- du document de diffusion publique.

Il constitue ainsi un **point de passage** entre les visées éducatives du programme et leur traduction possible sous forme d'outils éducatifs concrets, développés dans d'autres espaces du programme.

2. Ce qu'on entend par « moyen éducatif » dans le programme

Dans le programme **Protéger sans isoler**, un **moyen éducatif** désigne une **logique de conception** qui oriente la manière dont des contenus ou des outils éducatifs peuvent être pensés, structurés et présentés.

Un moyen éducatif ne correspond pas à un outil concret. Il ne s'agit ni d'un document précis, ni d'une activité, ni d'un support particulier.

Il s'agit plutôt d'un **principe organisateur** qui guide la conception d'outils éducatifs cohérents avec les visées du programme.

Moyens éducatifs et outils éducatifs : une distinction essentielle

Il est important de distinguer clairement les moyens éducatifs des outils éducatifs.

- Les **moyens éducatifs** définissent *comment* on choisit de soutenir la compréhension, la réflexion et l'appropriation des enjeux.
- Les **outils éducatifs** sont des traductions concrètes possibles de ces moyens, sous des formes variées.

Un même moyen éducatif peut ainsi donner lieu à plusieurs outils différents, selon :

- le public visé ;
- le contexte de diffusion ;
- les objectifs de compréhension poursuivis.

Cette distinction permet d'éviter toute confusion entre le cadre éducatif du programme et ses productions concrètes.

Des moyens au service de la compréhension

Les moyens éducatifs retenus dans le programme **Protéger sans isoler** sont conçus pour soutenir:

- la compréhension des situations entourant les mesures de protection ;
- la mise en sens des enjeux vécus ;
- l'exercice du jugement dans des contextes complexes.

Ils ne visent pas à orienter des décisions individuelles ni à prescrire des comportements.

Ils s'inscrivent dans une posture éducative centrée sur la compréhension plutôt que sur l'action.

Une souplesse assumée

Enfin, les moyens éducatifs sont conçus de manière volontairement souple.

Ils ne déterminent pas à l'avance :

- le nombre d'outils à développer ;
- leur forme ;
- leur mode d'utilisation.

Cette souplesse permet au programme d'évoluer dans le temps, tout en conservant une cohérence méthodologique forte.

3. Principes qui guident le choix des moyens éducatifs

Les moyens éducatifs retenus dans le programme **Protéger sans isoler** reposent sur un ensemble de principes qui orientent les choix de conception des contenus et des outils éducatifs.

Ces principes ne constituent pas des règles à appliquer. Ils servent de **repères méthodologiques** pour assurer la cohérence de l'ensemble du programme.

Un principe de non-prescription

Les moyens éducatifs sont conçus pour soutenir la compréhension et la réflexion, non pour orienter des décisions ou prescrire des actions.

Ils visent à :

- éclairer les enjeux ;
- favoriser la mise en sens des situations ;
- soutenir l'exercice du jugement dans des contextes complexes.

Ce principe permet de maintenir une posture éducative claire, distincte de toute logique d'intervention.

Un principe de prise en compte des rôles

Les moyens éducatifs tiennent compte du fait que les situations entourant les mesures de protection sont vécues différemment selon les rôles occupés.

Les choix de conception visent à :

- rendre visibles ces différences de perspective ;
- éviter les lectures univoques ;
- soutenir une compréhension nuancée des situations.

Ce principe est au cœur de la démarche **Protéger sans isoler**.

Un principe de lisibilité et d'accessibilité

Les moyens éducatifs sont pensés de manière à rendre les contenus accessibles à des publics variés.

Cela implique :

- un langage clair ;
- une structure lisible ;
- une attention portée à la compréhension plutôt qu'à l'exhaustivité.

L'objectif est de soutenir l'appropriation des repères proposés, sans alourdir inutilement les contenus.

Un principe de cohérence transversale

Enfin, les moyens éducatifs sont choisis de façon à assurer une cohérence entre :

- les besoins identifiés ;
- les objectifs éducatifs formulés ;
- les documents d'appropriation ;
- les outils éducatifs développés.

Ce principe garantit que les productions concrètes du programme demeurent alignées avec ses visées éducatives.

4. Grandes catégories de moyens éducatifs

Les moyens éducatifs du programme **Protéger sans isoler** peuvent être regroupés en grandes catégories. Ces catégories ne constituent pas une typologie fermée. Elles servent à **structurer la réflexion** et à soutenir la cohérence des choix de conception.

Chaque moyen éducatif peut être mobilisé seul ou en combinaison avec d'autres, selon les objectifs de compréhension poursuivis.

Des moyens de mise en contexte et de cadrage

Ces moyens visent à situer les mesures de protection dans leur contexte humain, relationnel et social.

Ils permettent :

- de poser des repères généraux ;
- de clarifier le sens des mesures ;
- de réduire les incompréhensions liées au cadre.

Ils sont particulièrement utiles en amont, pour soutenir une première compréhension des situations.

Des moyens de lecture des rôles et des points de vue

Ces moyens éducatifs visent à rendre visibles les différents rôles impliqués dans les situations de mesures de protection et les perceptions qui peuvent en découler.

Ils permettent :

- de reconnaître la diversité des expériences vécues ;
- de comprendre les écarts de perception ;
- d'éviter les lectures univoques ou réductrices.

Ces moyens soutiennent une approche relationnelle et nuancée des situations.

Des moyens de mise en sens des enjeux vécus

Ces moyens visent à aider à nommer, comprendre et mettre en perspective les enjeux vécus autour des mesures de protection.

Ils permettent :

- de donner des repères pour comprendre ce qui se joue ;
- de relier des expériences individuelles à des enjeux plus larges ;
- de soutenir l'exercice du jugement dans des situations complexes.

Ils contribuent à une meilleure mise en sens, sans orienter les décisions.

Des moyens favorisant la réflexion et la prise de recul

Enfin, certains moyens éducatifs sont conçus pour favoriser la réflexion personnelle et la prise de recul.

Ils permettent :

- de ralentir la lecture des situations ;
- d'éviter les réactions immédiates ou polarisées ;
- d'ouvrir des espaces de réflexion plutôt que de réponse.

Ces moyens soutiennent une posture éducative centrée sur la compréhension.

5. Ce que les moyens éducatifs permettent (et ne permettent pas)

Les moyens éducatifs du programme **Protéger sans isoler** ont une portée volontairement circonscrite. Ils visent à soutenir la compréhension et la réflexion, sans chercher à orienter des actions ou à produire des effets directs sur les situations.

Clarifier ce que les moyens permettent et ne permettent pas est essentiel pour préserver la cohérence et la posture éducative du programme.

Ce que les moyens éducatifs permettent

Les moyens éducatifs permettent notamment de :

- soutenir une meilleure compréhension des situations entourant les mesures de protection ;
- éclairer les enjeux relationnels, humains et contextuels associés à ces mesures ;
- favoriser une lecture plus nuancée des rôles et des points de vue ;
- offrir des repères pour exercer son jugement dans des contextes complexes ;
- faciliter la mise en sens d'expériences parfois difficiles à nommer.

Ils contribuent ainsi à créer un **espace de compréhension**, dans lequel les situations peuvent être lues avec plus de recul.

Ce que les moyens éducatifs ne permettent pas

Les moyens éducatifs ne permettent pas :

- de déterminer ce qu'il convient de faire dans une situation donnée ;
- de trancher des désaccords ou des conflits ;
- de remplacer un accompagnement juridique, psychosocial ou clinique ;
- de prescrire des comportements ou des décisions.

Ils ne visent pas non plus à produire des changements immédiats dans les situations vécues, mais à soutenir une **transformation du regard et de la compréhension**.

Une posture assumée

Cette distinction entre ce que les moyens permettent et ne permettent pas est au cœur de la démarche **Protéger sans isoler**.

Elle permet :

- d'éviter toute confusion avec une logique d'intervention ;
- de protéger les personnes et les institutions impliquées ;
- de garantir la cohérence méthodologique du programme.

Les moyens éducatifs sont ainsi conçus comme des **leviers de compréhension**, et non comme des outils d'action.

6. Lien entre les moyens éducatifs et les outils éducatifs

Dans le programme **Protéger sans isoler**, les moyens éducatifs constituent le **socle de conception** à partir duquel peuvent être développés des outils éducatifs concrets.

Il est toutefois essentiel de maintenir une distinction claire entre ces deux niveaux.

Des moyens aux outils : une relation indirecte

Les moyens éducatifs ne se traduisent pas automatiquement par des outils précis.

Ils offrent plutôt un **cadre de réflexion** qui oriente la conception des outils, sans en déterminer la forme ni le contenu exact.

Un même moyen éducatif peut ainsi donner lieu à des outils très différents, selon :

- le public visé ;
- le contexte de diffusion ;
- les objectifs de compréhension poursuivis.

Cette relation indirecte permet au programme de conserver une grande souplesse tout en assurant une cohérence éducative.

Des outils comme traductions possibles

Les outils éducatifs peuvent être compris comme des **traductions concrètes possibles** des moyens éducatifs.

Ils prennent forme dans d'autres espaces du programme, notamment :

- des espaces de diffusion ;
- des contextes de formation ;
- des projets de conception pédagogique.

Ces outils ne font pas partie du présent document.

Ils sont développés à partir des moyens, mais demeurent autonomes et adaptables.

Une cohérence à préserver

Même lorsqu'ils prennent des formes variées, les outils éducatifs doivent demeurer cohérents avec :

- les besoins éducatifs identifiés ;
- les objectifs éducatifs formulés ;
- les principes qui guident le choix des moyens.

Le présent document permet ainsi de **valider la cohérence** des outils développés, sans en encadrer la production de manière prescriptive.

7. Place de ce document dans l'architecture du programme

Le document **Les moyens éducatifs du programme Protéger sans isoler** occupe une place précise dans l'architecture globale du programme.

Il ne constitue ni un document fondateur ni un document de diffusion.

Il ne vise pas non plus à décrire des outils éducatifs concrets ni à encadrer leur utilisation.

Il s'inscrit comme un **document de cadre**, situé entre :

- les documents qui définissent les besoins et les objectifs éducatifs du programme ;
- les documents et espaces où sont développés les outils éducatifs concrets.

À ce titre, il joue un rôle de **charnière méthodologique**.

Un repère pour la conception

Ce document fournit des repères permettant :

- de concevoir des outils éducatifs cohérents avec les visées du programme ;
- de maintenir une posture éducative claire ;
- d'assurer une continuité entre les intentions éducatives et leurs traductions concrètes.

Il peut être mobilisé par différentes personnes impliquées dans le développement du programme, notamment dans des contextes de conception, de formation ou de diffusion.

Un document volontairement non prescriptif

Enfin, ce document n'impose ni formats, ni parcours, ni modalités de mise en œuvre.

Il laisse place :

- à la créativité ;
- à l'adaptation aux contextes ;
- à l'évolution du programme dans le temps.

Cette non-prescription est un choix méthodologique assumé, au cœur de la démarche **Protéger sans isoler**.